)CES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

:s LEMAIRE, FLAMME, CONTESSE, DAUBREGE, SFREDDO, ARBONNIER,
'BUSSCHE
...s SERPILLON, LEMOINE, HARNOULD, ABDALLAG DEMEURE

Excusée : Karine VANDENBUSSCHE

Messieurs MOUILLIERE - SUEUR

Pouvoirs :

ME DAUBREGE donne pouvoir à M LEMOINE
M BOULEAU donne pouvoir à ME LEMAIRE

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

En donnant lecture des pouvoirs, le Maire précise que madame DAUBREGE arrivera, en cours de réunion, dès ses obligations professionnelles terminées.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023

Après sollicitation par le Maire, des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal désigne madame Nathalie ARBONNIER comme secrétaire de séance.
Madame VANDENBUSSCHE arrive avec un peu de retard.

ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal doit procéder à une nouvelle élection des délégués pour les élections sénatoriales. Malgré l'arrêté établi par monsieur le Préfet, il nous a été précisé que l'ordre des candidats sur les listes était erroné, la parité était bien respectée mais non alternée.

Il est rappelé que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023 à Lille. Le Conseil Municipal doit élire, pour ce scrutin, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, au sein des membres de l'Assemblée Municipale. Le bureau chargé de l'élection se composera de monsieur le Maire, Président du Bureau, des deux conseillers municipaux les plus jeunes (Messieurs BOULEAU et DEMEURE) et les plus âgés (madame Marie-Christine SFREDDO et monsieur Patrick HARNOULD). Madame Marie-Christine SFREDDO assurera le secrétariat du bureau.

Sont candidats à l'élection en tant que délégué titulaire :

Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, madame Laurence LEMAIRE et monsieur Patrick HARNOULD.

Après vote à bulletin secret et dépouillement des bulletins, les candidats sont élus à l'unanimité (12 voix dont 2 pouvoirs) dans l'ordre suivant :

1) Jean-Pierre LEMOINE
2) Laurence LEMAIRE

3) Patrick HARNOULD

Sont candidats à l'élection en tant que délégué suppléant :

Madame Sylvie DAUBREGE, monsieur Lucien SERPILLON, madame Marie-Christine SFREDDO.

Après vote à bulletin secret et dépouillement des bulletins, les candidats sont élus à l'unanimité (12 voix dont 2 pouvoirs) dans l'ordre suivant :

1) Sylvie DAUBREGE
2) Lucien SERPILLON
3) Marie-Christine SFREDDO

Le procès-verbal de l'élection est signé par les membres du bureau et transmis par voie dématérialisée à la sous-préfecture et déposé à la gendarmerie d'Avesnes/Helpe.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire s'exprimera sur les émeutes lors du défilé du 14 juillet. Il regrette les atteintes de biens envers les Elus. Les parents restent responsables, « que font des mineurs, dans la rue, après 22 heures ? A ce jour, on n'est à l'abri de rien, l'heure est grave »
  Il rappelle son agression, lors du squat de la bibliothèque, il y a deux ans. Il y avait environ quinze personnes avec un grand sac de boissons alcoolisées. Il avait interpellé une gamine et une amie est revenue pour donner des coups de pied sur les organes génitaux du Maire. Des Elus les ont poursuivies et retenues, en attendant l'arrivée de la police.

- Monsieur le Maire rappelle la décision de désaffecter, déclasser le presbytère du domaine public et de le faire estimer le presbytère par deux agents immobiliers locaux.

  La première agence « IAB » a évalué entre 135 000 € à 149 000 €, frais d'agence à déduire (il faut compter environ 6 500 € de frais sur une estimation de 135 000 €).

  La seconde « Immo Reseau » a évalué à 130 000 € net vendeur.
  Il faut savoir qu'il y a la toiture à refaire, les travaux à l'étage en sachant que le grenier n'est pas isolé, cela représente un coût de 120 000 € environ.
  Monsieur le Maire demande aux Elus de se positionner sur la vente du presbytère selon ces éléments.
  Madame LEMAIRE dit que c'est une bêtise pour l'avenir, de se séparer de ce patrimoine. Les élus échangent afin de donner leur avis. Il est rappelé que l'église ne sert plus énormément, que le clocher de celle-ci doit être refait ainsi que traiter l'humidité à l'intérieur.
  Il est rappelé également, la convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF). Un devis de 100 000 € nous a été envoyé pour la démolition de la maison DURY, trouver un promoteur immobilier... La convention arrive à terme, fin juin 2024. Un point sera fait au prochain Conseil Municipal au regard des explications de l'EPF, pour l'avenant financier proposé.
  Nous avons établi des demandes de subventions pour le projet des travaux de l'aménagement de la place haute, auprès de l'Etat (164 361 €, du Département 219 149 €, de la Région 10 000 €. Nous avons reçu une notification pour l'accord de ces

subventions, cela représente 65 % du montant des travaux estimé. Il serait envisagé de commencer les travaux en 2024.
Ayant pris connaissance de ces éléments, majoritairement, le Conseil Municipal se prononce en faveur d'une mise en vente du presbytère. Celle-ci permettra l'obtention d'une recette supplémentaire au budget primitif. Ce bâtiment a une surface de 155 m2.

- Madame LEMAIRE fait un résumé concernant le conseil d'école du 3 juin dernier.

Il y aura 86 enfants à la rentrée, 97 en juin 2022, 104 en juin 2021 : une chute considérable est constatée !
Le Maire et Madame Lemaire se sont vus accusés de ne pas prendre les enfants de l'extérieur. Madame Lemaire précise que ce n'est pas le cas pour les enfants accueillis en nourrice ou en famille d'accueil au sein de la commune, pour les petits-enfants dont les grands-parents résident dans la commune, pour les enfants des salariés travaillant dans la commune.
Elle explique pourquoi cette règle : un enfant scolarisé représente un coût pour la commune.
Le coût repas cantine payé par la famille ne se résume pas à 4€, en réalité il représente 8€ à charge de la commune. De même le coût à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est de 308€ par enfant scolarisé et ou résidant dans la commune. Les entrées piscine et bus sont pris en charge par la commune ainsi que les collations pour les maternelles. Et toutes les dépenses afférentes à l'école : copies, téléphonie, charges courantes …

Elle a rappelé que la participation financière de la commune par enfant, s'élève à 27 €, pour les fournitures scolaires. M. le Directeur a demandé à augmenter ce montant en raison de l'inflation. Madame Flamme et Monsieur le Maire nous précise que cette dépense est facultative.
Nous décidons à l'unanimité de maintenir cette dépense malgré notre situation budgétaire mais de conserver le montant de 27€ puisque nous aussi subissons l'inflation de toute part.

M. Syllebranque a présenté un graphique en conseil d'école affichant l'aide de la mairie à 9% des dépenses pour l'ensemble des activités de cette année. Mme Lemaire est intervenue en précisant que l'on ne pouvait pas réduire la participation de la commune à 9% au vu des dépenses citées précédemment. Il a répondu qu'il ne pouvait pas ajouter le papier toilette fourni par la mairie dans les dépenses pour les activités pédagogiques.

Mme Lemaire s'est vu accusée également au conseil d'école de propager une mauvaise image de l'équipe enseignante de l'école lors de sa visite à l'inauguration de l'école de Saint-Rémy Chaussée. Elle précise avoir félicité les enseignants ayant emmené les enfants au Puy du Fou et a regretté le départ de madame Martin qui emmenait les enfants en classe de découverte et qu'effectivement une ambiance délétère régnait au sein de l'école. Les parents étaient démotivés pour créer une association et organiser des évènements pour faire rentrer de l'argent à l'école. Elle énumère les enfants partis de l'école : les parents ont informé la commune que la cause était le Directeur d'école, elle ne l'invente pas.
Les familles parlent entre elles et décident d'inscrire leur enfant à l'extérieur dès la maternelle.
Le Directeur a ajouté qu'il n'était pas responsable de tout, que des familles quittent l'école par rapport au fonctionnement de la cantine, le personnel de la cantine était pointé du doigt lors du deuxième conseil d'école, créant un climat délétère au sein du personnel et par rapport aux horaires de garderie.

Elle indique que le baptême de l'air aura lieu demain et qu'il est offert par la commune aux enfants de CM2 pour leur entrée en sixième

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.